



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INTITULÉ DU POSTE :

**REFERENT « VIE COLLECTIVE »**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (DSDEN)

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT : ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION 2024**

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs :

- Préparation du centre et convoyage : 2 jours
- Durée du séjour : 12 jours
- Convoyage retour : 1 jour

3 jours de formation sont à prévoir en amont du séjour.

Les jours de repos compensateurs, jusqu'à 4 jours par séjour, seront rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

En 2024, 4 séjours seront organisés :

**Sessions 2024**

*Possibilité de candidater sur une seule ou plusieurs sessions*

<b>1<sup>er</sup> séjour</b>	<b>2<sup>ème</sup> séjour</b>	<b>3<sup>ème</sup> séjour</b>	<b>4<sup>ème</sup> séjour</b>
<b>du 26 février au 09 mars</b>	<b>du 22 avril au 04 mai</b>	<b>du 17 au 28 juin</b>	<b>du 03 au 15 juillet</b>

## LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

### FONCTION : REFERENT VIE COLLECTIVE

**NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : 0**

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)  
Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

### DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultramarins.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies par la Mission nationale SNU. Sous la direction du Préfet et du Directeur académique des services de l'éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture, la délégation militaire départementale et la délégation départementale de l'ARS.

Les centres d'hébergement qui accueillent les séjours de cohésion sont dirigés par une équipe composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU (éducation populaire, éducation nationale, corps en uniforme).

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention toute particulière devra être portée au respect de l'intégrité physique et morale des jeunes mineurs.

### DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE : CENTRE DE VACANCES AGREE JEUNESSE ET SPORTS

#### EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires.  
Chaque centre est composé de plusieurs compagnies.  
Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

## L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, les activités, l'approche pédagogique et le volet sanitaires (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

## DESCRIPTION DU POSTE :

Le référent « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l'inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne.

Il n'est pas en responsabilité d'un groupe, il est aux côtés des tuteurs de maisonnées et agit sous l'autorité du chef de centre.

Il assure les missions suivantes :

### 1. Pour favoriser le vivre ensemble et l'inclusion de tous les jeunes volontaires :

- Il coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l'organisation du conseil de vie du séjour (CVDS) et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
- Il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
- Dès le début du séjour, il repère les situations problématiques et sous l'autorité du chef de centre, s'assure de leur prise en charge par l'encadrement compétent, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des volontaires à besoins particuliers ;
- Il rend compte des situations des jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour ;
- Il peut, en complément des encadrants compétents (cadre de compagnie, référent sanitaire...), assurer un rôle d'écoute et d'orientation des volontaires en difficulté ;
- Le référent vie collective est le **réfèrent harcèlement** du séjour de cohésion (repérage, orientation éventuelle, prise en charge de situations ...).

### 2. Comme l'ensemble des tuteurs, il doit :

- Tenir des messages de prévention des conduites addictives ;
- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
- Gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
- Veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur ;

## LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

### QUALIFICATIONS :

- Etre titulaire du BAFA au minimum (ou d'un diplôme figurant dans la liste de l'arrêté du 9 février 2007 permettant d'exercer en ACM) ;
- Un approfondissement portant sur le handicap serait un plus ;
- Etre titulaire de l'attestation de formation PSC1.

### CONNAISSANCES :

- Premiers secours en santé mentale ;
- Psychologie de l'enfant ;
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.

### COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'encadrement des adolescents ;
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers.

**REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI :**

En fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

**Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité 10% congés payés).**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

**CONTACT****Bertrand ADAM – Chef de projet SNU**

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Téléphone : 07 86 79 18 28

Le dépôt de candidature est à adresser à : [ce.sdjes-snu04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sdjes-snu04@ac-aix-marseille.fr) avant le **31 janvier 2024**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et attestations.

Il conviendra d'indiquer précisément les sessions concernées par votre candidature.